

Initiatives ministérielles

M. Angus: Monsieur le Président, généralement le député qui propose la motion explique brièvement de quoi il s'agit. Je pense que nous nous sommes devancés un peu.

On se préoccupe un peu de ce que la loi puisse permettre au cabinet fédéral de conclure une entente avec un gouvernement provincial pour faire appliquer les lois du travail de la province à la plate-forme de forage marin ou à tout autre objet visé par la présente loi. On pourrait le faire pour éviter les dispositions plus strictes du Code canadien du travail, ce qui nous inquiète.

Nous voulons nous assurer que le code fédéral s'appliquera et que le cabinet fédéral ne peut transférer l'autorité aux provinces afin de réduire les obligations des employeurs dans de telles situations.

• (1630)

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne pense pas que cet amendement soit nécessaire. Il n'y a rien actuellement dans le projet de loi qui limiterait l'application du Code canadien du travail ou de n'importe quelle autre loi fédérale. Il n'est donc pas nécessaire d'apporter cet amendement au projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion n° 2 de M. Angus est rejetée.)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) propose:

Motion n° 3:

Qu'on modifie le projet de loi C-39, à l'article 12, en retranchant la ligne 18, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Canada au moins cent vingt jours avant la».

—Monsieur le Président, cet amendement est très simple. Il double la période d'avis et de consultation prévue à l'article 12 du projet de loi. Comme nous croyons que l'application de la loi peut être modifiée radicalement au gré des caprices du Cabinet, il est impor-

tant que les gens aient la meilleure chance possible de se documenter et de formuler des observations sur les règlements imposés en vertu de cette loi, surtout si la décision privilégie la solution la moins stricte, dans l'application des lois de l'environnement ou du travail.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne partage pas les craintes du député. Ces règlements ne sont pas créés, proposés et mis en vigueur sans relation avec leur contexte. Une fois qu'ils sont proposés, nous jouissons d'une période de 60 jours d'avis pendant laquelle le projet est publié dans la *Gazette du Canada*. C'est la période d'avis normale. Quiconque ayant un intérêt dans l'affaire et n'ayant pas été mis au courant plus tôt a encore suffisamment de temps pour examiner les nouveaux règlements.

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, il n'y a pas beaucoup de Canadiens qui lisent la *Gazette du Canada*. Je crois qu'il peut être utile d'intégrer ces questions de politique et d'orientation à la loi, particulièrement lorsque la loi a autant d'importance et de valeur que celle-ci.

Je presse les membres du gouvernement d'accepter cet amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence

(La motion n° 3 de M. Angus est rejetée.)

M. Beatty (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-39 soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: Maintenant.

M. Beatty (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à formuler.

Premièrement, je voudrais remercier les députés de tous les partis qui ont siégé au comité. Je tiens particulièrement à signaler l'apport du député de Red Deer.